



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°36_CC_2025_CCDS

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
À L'ASSOCIATION « CLUB SPORTIF DE LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE GUYANE »**

Séance du 15 avril 2025

Date de convocation : 8 avril 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET

Absent excusé ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à se prononcer sur la demande de subvention formulée par l'Association « Club Sportif de Loisirs de la Gendarmerie de Guyane (CSLGG) » dans le cadre de la réalisation de l'action GUYAMAN.

Le GUYAMAN Triathlon Longue Distance est conçu pour devenir un événement sportif majeur en Guyane, avec un impact régional, national et international. L'événement vise à promouvoir le « sport santé » et se distingue par son parcours unique, incluant une natation en eau libre dans le Sinnamary, un parcours vélo sur « la route de l'Espace », et une course à pied à Sinnamary. Cet événement aura lieu le samedi 10 mai 2025 sur le littoral guyanais.

Afin d'assurer la réussite de cet événement, le CSLGG sollicite une prise en charge financière à hauteur de 4 000,00 € (quatre mille euros) pour couvrir diverses dépenses :

- Location d'équipements : Matériel nécessaire pour les transitions et la sécurité des participants.
- Services logistiques : Transport des athlètes et équipements, ainsi que la mise en place des infrastructures.
- Communication et promotion : Supports de communication pour assurer une large visibilité de l'événement.
- Sécurité et assistance médicale : Présence de personnel médical et de sécurité pour garantir le bon déroulement de la manifestation.

Après un examen attentif du dossier les membres de la commission sport ont décidé d'augmenter la demande initiale à 5 000,00€ (cinq mille euros).

En date du 24 mars 2025, la commission des finances propose d'octroyer cette aide par une subvention.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 5 000,00€ (cinq mille euros) à l'Association « Club Sportif de Loisirs de la Gendarmerie de Guyane pour l'organisation de l'événement Le GUYAMAN Triathlon Longue Distance qui aura lieu le samedi 10 mai 2025 sur le littoral guyanais.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
- Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
- Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
- Vu la demande de l'association « Club Sportif de Loisirs de la Gendarmerie de Guyane (CSLGG) » en date du 28 février 2025 ;
- Vu l'avis favorable en date du 14 mars 2025 de la commission sport ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1er avril 2025 ;
- Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une subvention d'un montant de 4 000,00€ (quatre mille euros) à l'Association « Club Sportif de Loisirs de la Gendarmerie de Guyane pour l'organisation de l'événement Le GUYAMAN Triathlon Longue Distance qui aura lieu le samedi 10 mai 2025 sur le littoral guyanais.

ARTICLE 3 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 12
AR-Prefecture de Guyane
Nombre de procurations : 03
973-200027548-20250423-20-DE
Nombre de votants : 15
Pour Acte certifié exécutoire
Contre : 00
Reception par le Préfet : 23-04-2025
Abstention(s) : 00
Publication le : 23-04-2025

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

